

2023/05/06

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2023 - Délibération n° 2023/05/06

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2023-09 « ACQUISITION D'UN NOUVEL OUTIL INFORMATIQUE POUR ASSURER LA GESTION DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITE ».

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 23 mai 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond– DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine - ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURRISSAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain –LAGRAVE Annick – CLOCHON Bruno – PARAYRE Régis – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – HAMONEAU Nicolas – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – LUMY Bernard - AUGUSTYNIAC Jérôme.

Pouvoirs

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
3. M. MALIVERT Jacques donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine ;
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUNEYROU Luc ;
7. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Mme DAURY Claudine ;
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry ;

Suppléances : M. Didier VERGNAUD remplace M. Bruno CLONCHON – M. Michel PICOURET Michel donne pouvoir à M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Marc FERRAND

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	39			47	
Pour	Contre				
47					

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

La collectivité souhaite se doter de nouveaux outils informatiques pour assurer la gestion de ses finances et de ses ressources humaines. D'une part, il faut anticiper les prochains changements comptables à venir (passage à la M57). D'autre part, le fait que la Communauté de Communes a grandi implique une mise en place plus pointue de la comptabilité analytique, mais également des modules pour développer la politique d'engagement des dépenses émanant des services et des modules agents pour la partie RH (pose de congés...).

Il s'agit d'un marché de fournitures dont l'estimation est inférieure à 40 000 € HT. En raison de son montant, la procédure sans publicité ni mise en concurrence a été utilisée, selon article R.2122-8 du Code de la Commande Publique. Une consultation directe de 2 prestataires a été effectuée, considérant que le 3è est l'éditeur actuel et que ses conditions techniques et tarifaires sont connues.

Le cahier des charges exposé était le suivant :

« Logiciel gérant les Métiers Finances – Paie/RH – Facturation.

Finances : Gestion de la M14, M4X, M49, M57 ; gestion multi budgets ; dématérialisation PES V2 ; simulations budgétaires ; préparation et édition des budgets ; dématérialisation des budgets ; gestion des subventions versées ; engagements des dépenses ; gestion des biens et subventions et des amortissements ; gestion des emprunts ; interconnexion à Chorus pro, Tiers de télétransmission IXCHANGE2 ; parapheur électronique et travail à distance.

RH : Paie et indemnités et liaison N4DS ; Gestion des absences, carrières, arrêtés, médailles du travail ; CET ; Espace Agents ; Formation Pro et DIF ; Simulations financières ; Bilan Social ; Visites médicales ; GPEEC et évaluations ; Interfaçable avec le logiciel de comptabilité.

Facturation : liaisons ORMC et SDD CORE (Prélèvements) et suivi des encaissements (Régies)

Proposition de reprise des données et contrat de maintenance et assistance. »

L'analyse des offres est la suivante :

JVS-MAIRISTEM 7 espace Raymond ARON CS 80 57 Saint-Martin sur le Pré 51013 Châlons en Champagne Cedex	HT	TTC
DROIT D'ACCES année 1	9 308,00 €	11 169,60 €
Forfait annuel Interco CLOUD Intégral	6 400,00 €	7 680,00 €
Parapheur électronique 3 ans	825,00 €	990,00 €
Commentaire	La solution répond à l'ensemble des besoins demandés.	
CIRIL GROUP 49 avenue Albert Einstein 69603 Villeurbanne Cedex	HT	TTC
CIVIL RH année une	55 200,00 €	66 240,00 €
CIVIL RH forfait annuel	6 400,00 €	7 680,00 €
CIVIL Net Finances	55 330,00 €	66 396,00 €
CIVIL Net Finances forfait annuel	4 741,60 €	5 689,92 €
Commentaire	La solution répond à l'ensemble des besoins demandés mais se montre complexe dans son paramétrage et onéreuse pour la collectivité	
Odyssée Informatique 125 avenue Euhgène Freyssinet 19 360 Malemort	HT	TTC
Contrat 3C annuel	1 522,44 €	1 826,93 €
Maintenance annuel	1 125,45 €	1 350,54 €
Commentaire	La solution ne répond pas à l'intégralité des besoins (pas de modules agents)	

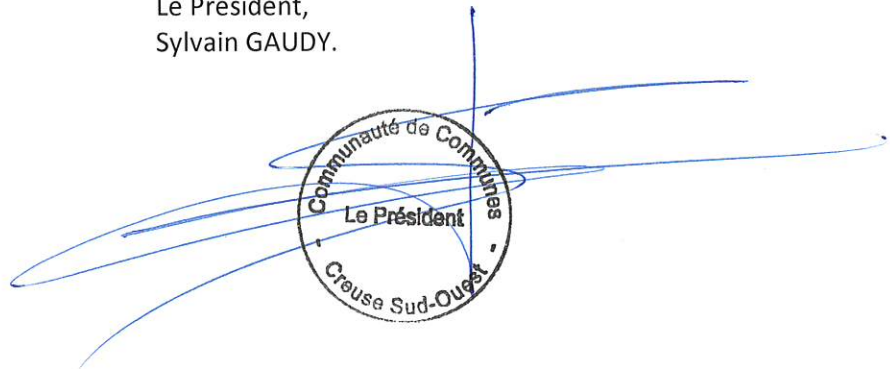
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire

- Décide d'attribuer le marché 2023-09 au candidat le mieux disant, à savoir de 16 533,00€ HT la première année et 6 400€ HT en année 2 et année 3 de l'engagement, soit un total d'opération de 29 333,00€ HT.
- Dit que les crédits nécessaires seront imputés sur l'exercice budgétaire 2023 et inscrits sur les exercices budgétaires 2024 et 2025.
- Autorise M. Le Président à signer et notifier le marché.
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



A circular stamp from the 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest' is centered on the page. The stamp contains the text 'Le Président' in the middle. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping loops and lines.